

Lignes directrices à l'intention des travailleurs de la santé

Révisé le 5 octobre 2022

Retour au travail des travailleurs de la santé ATTEINTS de la COVID-19

Statut vaccinal	Stratégies habituelles	Stratégies d'urgence	Stratégies en cas de crise
À jour/Non à jour	Retournez au travail le jour 7 si le résultat de votre test hors laboratoire est négatif. Si le résultat de votre test hors laboratoire demeure positif, faites un test hors laboratoire quotidiennement jusqu'à ce que vous obteniez un résultat négatif ou jusqu'au jour 10, le premier des deux prévalant. - Vous devez n'avoir aucune fièvre et vos symptômes doivent s'améliorer. - Vous devez suivre un processus d'isolement au travail jusqu'au jour 10.	Retournez au travail le jour 6 si le résultat de votre test hors laboratoire est négatif OU retournez au travail le jour 7 quel que soit le résultat du test hors laboratoire. - Vous devez n'avoir aucune fièvre et vos symptômes doivent s'améliorer. - Vous devez suivre un processus d'isolement au travail jusqu'au jour 10.	Retournez au travail avant le jour 7 quel que soit le résultat du test hors laboratoire en vous assurant de respecter les mesures de protection suivantes : - Vous devez n'avoir aucune fièvre et vos symptômes doivent s'améliorer; - Vous devez suivre un processus d'isolement au travail jusqu'au jour 10; - Priorisez, dans la mesure du possible, les soins aux cas actifs de COVID-19 ou aux cas qui se sont rétablis dans les 90 derniers jours; - Ne prodiguez pas de soins aux patients immunosupprimés.

À NOTER : Dans le cas d'une infection à la COVID-19, le **jour 0** est la date de l'apparition des symptômes si vous êtes symptomatique ou la date de votre premier résultat positif si vous êtes asymptomatique. L'apparition des symptômes doit être claire pour utiliser ce paramètre. Soyez attentif à vos symptômes! Si vous développez des symptômes de COVID-19, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un [formulaire RA-198F](#).

Travailleurs de la santé EXPOSÉS à un cas confirmé de COVID-19 (expositions communautaires ou domiciliaires)

Statut vaccinal	Stratégies habituelles	Stratégies d'urgence	Stratégies en cas de crise
À jour/Non à jour	Vous devez suivre un processus d'isolement au travail jusqu'au jour 10. Prenez rendez-vous pour subir un test PCR le jour 5 en soumettant un formulaire RA-198F. Faites un test hors laboratoire les jours 1, 3 et 7.		

À NOTER : Un contact étroit est un contact sans masque, à moins de 6 pieds, pendant plus de 15 minutes (cumulées dans une journée) avec un cas positif. **Le jour 0** est considéré comme étant la date de votre dernier contact avec le cas positif (exposition communautaire) ou la date du résultat positif du contact (exposition domiciliaire). Soyez attentif à vos symptômes! Si vous développez des symptômes de COVID-19, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un [formulaire RA-198F](#).

Lignes directrices à l'intention des travailleurs de la santé

Révisé le 5 octobre 2022

Recommandations concernant les tests en lien avec les expositions et les éclosions en milieu de travail

Expositions en milieu de travail	Tests requis en cas d'exposition à un cas confirmé	Recommandations additionnelles
On vous a avisé que vous avez été exposé à un cas (patient ou employé) positif de COVID-19 en milieu de travail. La date du début de la contagiosité est considérée comme étant 2 jours avant l'apparition des symptômes ou la date à laquelle le résultat du test de dépistage est positif.	Le jour où vous apprenez que vous avez été exposé, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un formulaire RA-198F et prenez rendez-vous également le jour 5 suivant le prélèvement initial. Statut vaccinal à jour/Non à jour Faites un test hors laboratoire les jours 1, 3 et 7.	Soyez attentif à vos symptômes! Si vous développez des symptômes de COVID-19, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un formulaire RA-198F. Lorsqu'il y a une éclosion à l'unité où vous travaillez, il est important que vous continuiez de respecter les mesures et les protocoles établis par le Service de prévention et de contrôle des infections. Les protocoles relatifs à l'équipement de protection individuelle permettent de limiter la propagation du virus et de protéger les patients vulnérables. Lorsqu'une éclosion est déclarée, il est fortement recommandé que vous preniez rendez-vous pour subir un test PCR à ce moment ainsi qu'aux jours 5 et 10 en soumettant un formulaire RA-198F. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour contrôler la propagation aux unités où il y a une éclosion. Merci de votre collaboration.

À NOTER : Le risque de contracter la COVID-19 augmente selon la durée de l'exposition, l'intensité de l'exposition (c.-à-d. une intervention médicale générant des aérosols) et la conformité aux protocoles relatifs à l'équipement de protection individuelle établis par le Service de prévention et de contrôle des infections. Nous vous prions d'être prudent et de subir les tests requis. Soyez attentif à vos symptômes! Si vous développez des symptômes de COVID-19, prenez rendez-vous pour subir un test PCR en soumettant un [formulaire RA-198F](#).

LIGNES DIRECTRICES SUR L'INFLUENZA

Révision : Le 1^{er} décembre 2022

Retour au travail du travailleur de la santé INFECTÉ par l'INFLUENZA

Stratégie habituelle	Stratégies d'urgence et en cas de crise
Retour au travail le 7 ^e jour à partir du début des symptômes	Le travailleur de la santé peut retourner de façon précoce au travail avant le 7^e jour à partir du début des symptômes dans les cas suivants : • Il n'a aucune fièvre depuis 24 heures sans prise d'antipyrétiques ET ses symptômes s'améliorent; • Il suit un processus d'isolement au travail jusqu'au jour 7; • Dans la mesure du possible, il priorise les soins aux patients atteints de l'influenza; • Il ne s'occupe pas de patients immunosupprimés.

NOTE : La date du début des symptômes est considérée comme le jour 0; le travailleur de la santé qui obtient un résultat positif au test de dépistage de l'influenza doit prévenir son gestionnaire.